

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
			RA-606	RB-607(P)	C-608	C-609	P-610	
HABITATION	classe A - unifamiliale		•	•	• [2]	• [2]		
	classe B - bifamiliale		•	•				
	classe C - trifamiliale			•				
	classe D - multi. (moins de 10 log.)				• [3]	• [3]	•	
	classe E - multi. (10 log. et plus)						•	
	classe F - communautaire			• [1]			•	
	classe G - mobile	art. 21.3						
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture						
		classe A-2 bars						
		classe A-3 clubs sociaux						
		classe A-4 récréation intérieure						
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4					
		classe A-6 récré. ext. extensive						
		classe A-7 récré. ressourcé						
		classe A-8 arcades						
classe A-9 caractère étroitique								
classe B-1 bureaux					•	•		
classe B-2 services					•	•		
classe B-3 vente au détail					•	•		
classe C-1 hébergement					•	•		
classe C-2 gîte du passant			• [5]	• [5]	• [5]			
classe C-3 restauration						•		
classe C-4 casse-croûte						•		
classe C-5 résidence de tourisme				•				
classe C-6 hébergement établissement d'enseignement								
classe D-1 poste d'essence						•		
classe D-2 station service		art. 22.3.2				•		
classe D-3 lave-autos					•			
classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1				•			
classe D-5 pièces et acces.					•			
classe D-6 entretien					•			
classe E-1 const., terrassement	art. 22.3.2, 22.3.3				•			
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages comm.					• [4]	• [4]		
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2						
	classe B	art. 23.2						
	classe C	art. 23.2						
	classe D extraction	art. 23.3						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe E récupération, recv.	art. 19.6, 23.4						
	classe A-1 services gouv.							
	classe A-2 santé, éducation						•	
	classe A-3 centres d'accueil		• [1]					
	classe A-4 services culturels					•		
	classe A-5 sécurité, voirie					•		
	classe A-6 lieux de culte					•		
	classe B parcs, terrains de jeux		•	•	•	•	•	
	classe C équip. publics	art. 8.1.3				•	•	
	classe D infras. publiques		•	•	•	•	•	
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt							
	classe B établissements d'élevage							
	classe C activités complé.							
	classe D formation agricole							
	classe E animaux domestiques	art. 24.4						
STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•	•	•	
	jumelée							
NORMES	en rangée							
Notes particulières								
[1] limité aux établissements comportant un maximum de 6 chambres								
[2] limité aux habitations unifamiliales jumelées à un établissement commercial ou situées dans un bâtiment ou il existe un usage commercial (bâtiment mixte)								
[3] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 6 logements								
[4] seuls les équipements neufs peuvent être entreposés à l'extérieur								
[5] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires								

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			RA-606	RB-607(P)	C-608	C-609	P-610	
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marginé de recul avant min. (m)	7,6	7,6	10	10	12	
		marginé de recul avant max. (m)	---	14	---	---	---	
		marginé de recul latérale min. (m)	2	2	3	3	3	
	somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	7	7	6	
	marginé de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	
	BATIMENT		hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	3
	hauteur maximale (m)		9	9	9	9	13	
	façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
	profondeur minimale (m)		6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	
	superficie min. au sol (m ca)		55	55	55	55	55	
	RAPPORTS		espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	
	AUTRES NORMES		puits municipal					
	zones à risque d'inondation		chap.18					
	zones de glissement de terrain		art. 19.2					
lieu d'enfouissement sanitaire		art. 19.3						
ancien dépôt		art. 19.4						
terrain contaminé		art. 19.5						
protection du patrimoine		art. 19.9						
bande tampon		chap.20		●				
sites d'extraction		art. 23.2						
		art. 23.3						
AMENDEMENT		règl. 6-1-23, 2009-10-19						
		règl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016		X				
		règl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017	X	X			X	
DIVERS		notes particulières						